

## JARDINS FAMILIAUX

**JARDINS FAMILIAUX** : ce sont "...les terrains divisés en parcelles, lesquelles sont affectées à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial..."

... L'affectation d'une parcelle résulte du contrat d'adhésion à l'association qui est chargée de gérer le groupe de jardins familiaux considérés et éventuellement d'y entreprendre des actions pédagogiques et de vulgarisation horticoles." (projet de codification de l'article L561-1 du Code rural)

**Les jardins familiaux sont constitués de plusieurs dizaines de parcelles de potager (couramment entre 30 et 80), d'une surface comprise entre 20 et 200 m<sup>2</sup> qui se situent à proximité ou au cœur de l'habitat (selon la FNJF).**

Ce terrain peut être détenu par des associations, par des municipalités ou toute autre personne physique ou morale qui le met à disposition des associations gestionnaires moyennant un loyer nul ou faible.

En 1245, le **béguinage** est fondé. Loinant ancêtre du **square** et des jardins familiaux, il groupe autour d'une **cour**, vaste rectangle vert planté de grands arbres, l'église, et les maisons blanches des religieux. (1)

Lors de la période d'industrialisation, le patronat fournit un logement aux ouvriers ainsi qu'une parcelle de terrain assurant la stabilité du système paternaliste. (2)

Dès 1865, le paysagiste Edouard André (1840-1911) évoquait les vertus du jardinage "élément de morale et d'hygiène, repos et santé de l'ouvrier". Mais c'est sous l'impulsion de l'abbé Jules Lemire (1853-1928), prêtre démocrate, député Maire

"...les bénéficiaires y trouvent un moyen d'augmenter les ressources de leur famille, grâce à un travail qui n'est en réalité qu'une distraction salubre et, en même temps de développer leur action morale sur tous les membres de la famille par des conversations plus prolongées que comporte la visite du jardin..."

Extrait du règlement d'une société de bienfaisance se référant aux initiatives de Saint Vincent de Paul

d'Hazebrouck, qu'à la fin du XIXe siècle, les jardins ouvriers prennent le caractère d'institution et se développent un peu partout en France. En 1896, il crée la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, se faisant le héros d'une doctrine nouvelle: le "terrianisme". En 1909, cette association est reconnue d'utilité publique.

Le principe des jardins ouvriers a ensuite été intégré aux **Cités-Jardins** au début du XXe siècle. (3)

Durant les deux guerres mondiales, les jardins ouvriers apparaissent comme un moyen d'alimenter une population en difficulté. En 1921, la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer se constitue en Fédération Nationale des Jardins Ouvriers de France. Cinq années plus tard, l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers est fondé. Il regroupe à ce jour, 15 fédérations étrangères.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, du fait de la reconstruction et de la progression de l'urbanisation, les jardins ouvriers passent de 600 000 parcelles en 1950 à 140 000 en 1970. Par ailleurs, le mouvement associatif s'ouvre à toute la population et devient la Fédération Nationale des Jardins Familiaux (FNJF).

Une nouvelle impulsion est donnée avec la loi du 10 novembre 1976, relative à la création et à la protection des jardins familiaux. Le décret d'application permet de subventionner les associations de jardins familiaux pour l'amélioration du paysage et l'insertion

dans l'habitat urbain. Le Ministère de l'Environnement subventionne à 50% la création de 50 opérations exemplaires. L'Urbaniste de l'Etat Robert-Max Antoni est chargé de la coordination de cette action avec des équipes de paysagistes maîtres d'oeuvre. La FNJF, bénéficiaire de la subvention en assure la maîtrise d'ouvrage avec son bureau d'étude. Sous son impulsion, une diversité de localisations et d'objectifs sont dédiés aux ensembles des jardins familiaux.

En 1993, 150000 parcelles couvrent 1670 hectares.

Dans la **cité-jardin** de la Butte Rouge (4), les jardins sont modelés et s'ouvrent à l'espace public en étant traversés par des chemins de promenade et de desserte aux habitants.

Dans un **quartier** d'immeubles collectifs (5), 20 parcelles sont créées sur une pelouse de 1000 m<sup>2</sup> au-dessus d'un garage.

Dans un **espace naturel sensible** (6), les jardins familiaux sont installés à proximité immédiate d'une voie de chemin de fer.

A proximité d'une **avenue** (7), 25 parcelles animent l'espace public d'un **quartier**.

Sur la **berge** d'une rivière (8), des jardins familiaux sont intégrés dans un projet de protection des rives.

De part et d'autre d'une **promenade** plantée (9), conçu dans un esprit résolument contemporain, le parc départemental des Hauts-Bruyères comprend 85 parcelles de jardins familiaux.

Chaque parcelle est équipée d'un abri (10) dont la conception est l'oeuvre de l'architecte Renzo Piano.

Au milieu de la **ceinture verte** de l'agglomération d'Angers, certaines parcelles de jardins familiaux (11) sont sur tréteaux permettant la pratique du jardinage aux personnes à mobilité réduite.

A l'heure actuelle, les nouveaux jardins familiaux sont perçus comme un lieu de production potagère, mais deviennent également des lieux de loisirs, d'éducation, de rencontres et d'échanges. A ce titre, une proposition de loi relative aux **jardins collectifs** fait référence aux "jardins familiaux, aux jardins d'insertion et aux jardins partagés" pour élargir la politique des jardins familiaux, en favorisant l'accès aux personnes en difficulté (jardin d'insertion), et en offrant des activités socio-culturelles au public (jardins partagés) (12).

Au XXIe siècle, les jardins familiaux sont un outil d'encouragement à l'éco-citoyenneté et à la sensibilisation au développement durable. Dans ce cadre, le concours international d'Art urbain 2000 initié par le Séminaire Robert Auzelle "les potagers pour la ville du XXIe siècle" a montré des perspectives nouvelles pour l'usage de ces jardins en milieu urbain.

V. BEGUINAGE, COUR, CITE-JARDIN, LOTISSEMENT, PASSAGE, QUARTIER, PARC, AVENUE, BERGE, PROMENADE, CEINTURE VERTE, JARDINS COLLECTIFS, SQUARE

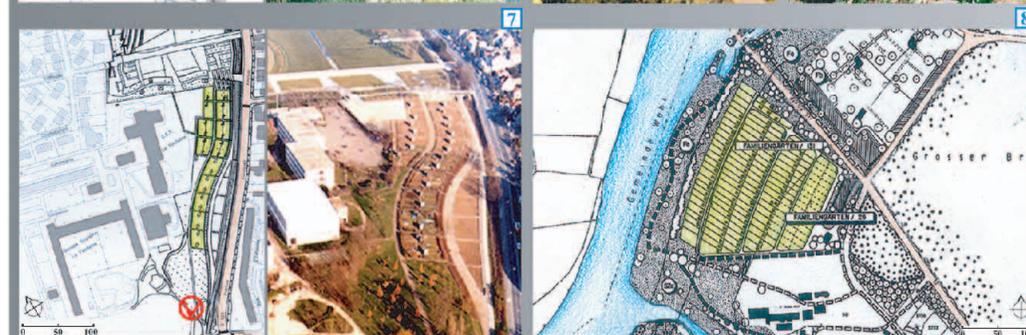


1 AMSTERDAM, PAYS-BAS, XVIe SIECLE  
2 CORONS, LENS (62)  
3 PONTFAVERGER (51), 1932

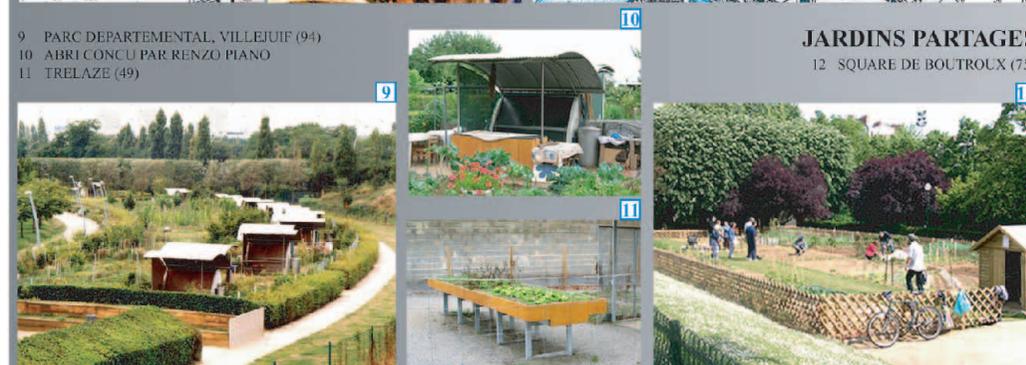


### LOCALISATIONS DES JARDINS FAMILIAUX

- 4 LA BUTTE ROUGE, CHATENAY-MALABRY (92)
- 5 BOULOGNE-BILLANCOURT (92)
- 6 PARC DE SAINT-CLOUD (92)
- 7 L'HAY-LES-ROSES (94)
- 8 BERNE, SUISSE



9 PARC DEPARTEMENTAL, VILLEJUIF (94)  
10 ABRI CONCU PAR RENZO PIANO  
11 TRELAZE (49)



### JARDINS PARTAGES

- 12 SQUARE DE BOUTROUX (75)